

Trajectoires migratoires des Mineurs Non Accompagnés en Europe : entre installation dans la mobilité et précarité dans l'immobilité

Océane Uzureau

DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL ET DE PÉDAGOGIE SOCIALE

UNIVERSITÉ DE GAND, BELGIQUE

OCEANE.UZUREAU@UGENT.BE

Introduction

Depuis les importantes arrivées migratoires de 2015 et 2016, des changements importants ont affectés les conditions d'entrée sur le territoire européen par voies maritimes et terrestres. Ces derniers se sont traduits par un renforcement de la sécurisation des routes migratoires de la Méditerranée centrale et occidentale entre 2016 et 2017 et l'externalisation des politiques européennes de contrôle migratoire¹. Dans un contexte où les voies légales de migration vers l'Europe sont rares et soumises à de nombreuses conditions, de nombreuses personnes migrantes se résignent à quitter leur pays par des routes migratoires irrégulières.

Parmi ce groupe, les enfants et les adolescents de moins de dix-huit ans qui migrent sans leurs parents, qualifiés de mineurs non accompagnés (ci-après MNA), sont particulièrement exposés à des situations de vulnérabilité et doivent s'adapter seuls à des contextes sociaux et linguistiques divers et à des régimes de protection juridique différents pendant et après la migration (Behrendt, Lietaert, et Derluyn, 2021). À leur arrivée dans l'Union Européenne (UE), ces MNA ont droit à une protection sociale spécifique et à des dispositifs de prise en charge (Lietaert et al., 2020).

Cependant, après leur arrivée et malgré leur droit à une prise en charge, un grand nombre de ces mineurs continue leur parcours migratoire et s'engage pour diverses raisons dans une nouvelle mobilité au sein de l'espace européen (Derluyn et Broekaert 2005; Mougne, 2010 ; Senovilla Hernández, 2013). La mobilité intra-européenne des MNA est mise en lumière grâce à la publication de rapports sur leur disparition après leur arrivée (Radjenovic, 2017) ou par la présence de mineurs en situations de grande précarité dans des camps urbains ou dans des zones frontalières telles que Patras, Vintimille et Calais (Lønning, 2018 ; McLaughlin, 2018).

Sigona et Allsopp soulignent néanmoins l'absence de données empiriques fiables sur les mobilités des MNA au cours de leur trajectoires migratoires en Europe².

¹ La sécurisation des routes migratoires évoquée s'est traduite par l'externalisation des contrôles aux frontières dans les pays de transit, tels que le Niger, la signature d'un accord entre la Turquie et l'Union Européenne en 2016 et d'un autre accord entre le Gouvernement d'Union Nationale de Libye (GUN) et l'Italie en 2017 (renouvelé en 2020). Ce dernier confie aux autorités et aux garde-côtes libyens les missions de sauvetage des navires se trouvant dans leurs zones maritimes. Par ailleurs, l'obstruction progressive par la justice italienne des missions de sauvetages maritimes en Méditerranée Centrale affecte la capacité des ONG à porter secours aux embarcations en détresse.

² Mind the Gap: Why are Unaccompanied Children Disappearing in their Thousands, publication web de Nando Sigona et Jennifer Allsoop, Opendemocracy.net, 22 février 2016,

Malgré les inquiétudes soulevées sur les risques et les vulnérabilités vécues par ces mineurs en migration, leur processus décisionnel et leurs trajectoires après leur arrivée dans l'UE restent relativement peu explorés (Bloch et al., 2011). Les trajectoires migratoires des MNA sont fragmentées par des périodes d'attente nécessaires pour rassembler des ressources nécessaires à la poursuite de leur voyage. Ainsi, cette attente peut servir à accumuler de l'argent, se reposer et reprendre des forces grâce au soutien reçu par des réseaux d'associations et de citoyens solidaires ou bien affronter des conditions de vie difficiles ou des situations de détention avant et après l'arrivée dans l'UE (Derluyn et al., 2023; Rota et al., 2023).

Cet article est structuré en quatre sections. La première section, décrit le contexte, les outils d'enquête et le terrain de recherche effectué. La deuxième section décrit les (im)mobilités de nos participants à leur entrée en Europe par l'Italie, terrain principal de mes enquêtes, ainsi que leurs aspirations à une forme de mobilité sociale et géographique. La troisième section, déconstruit les parcours migratoires des MNA afin d'analyser les mobilités régionales et locales qui s'imbriquent dans leurs trajectoires migratoires après l'entrée dans l'UE. Enfin, je conclus en analysant les apports principaux de l'étude et en identifiant de futures pistes de recherche sur les mobilités des mineurs en migration.

Contexte théorique et contexte des migrations des mineurs non accompagnés en Europe

Au cours des deux dernières décennies, les mobilités d'enfants et d'adolescents migrants sont devenues progressivement visibles. Bien souvent, ces mineurs sont poussés sur les routes migratoires par les violences intra-familiales, la pauvreté, les conflits armés et les persécutions et les discriminations vécues dans leur pays d'origine (Bhabha, 2001). Selon l'Alliance Internationale des Données sur les Enfants en Migration (IDAC), il est estimé que dans le monde, 35,5 millions d'enfants sont des migrants internationaux parmi lesquels 17,5 millions sont réfugiés ou ont enregistré une demande de protection internationale en 2022 (IDAC, 2023). Ces données concernent différents profils d'enfants migrants parmi lesquels celui des « mineurs non accompagnés ». En Italie, lieu d'arrivée des MNA suivis dans ma recherche, les données existantes soulignent que 62.672 jeunes migrants sont arrivés entre 2011 et 2016 (Save The Children, 2017).

La catégorie juridique des MNA offre une définition homogène pour un groupe dont les motivations, les projets et les expériences de la migration varient en fonction du genre (Grabska et al., 2019; Kaukko & Kholi, 2018), de l'âge (Lønning, 2018), des appartenances sociales et contextes migratoires historiques, entre autres facteurs. En effet, les motivations au départ sont spécifiques à chaque groupe de jeunes migrants. Peyroux et Le Clève observent que « le projet migratoire des jeunes marocains peut se lire davantage comme une fuite de problématiques non réglées au pays : conflits familiaux, rejet à la suite d'un remariage, déscolarisation, addiction, difficultés de socialisation, etc. » (2018, p.21). La migration et la mobilité représentent alors pour les jeunes migrants des ressources pour s'extraire de situations perçues comme problématiques.

Bien souvent, les mineurs en migration peuvent passer inaperçus et ne pas se déclarer en tant que MNA, surtout s'ils empruntent des routes migratoires irrégulières et souhaitent continuer leur trajectoire migratoire (Lønning, 2018). D'autres jeunes sont contraints à rester juridiquement invisibles lorsqu'ils sont évalués à tort en tant qu'adultes par des autorités de protection dans les pays dits « d'installation » (Bailleul et Senovilla-Hernandez, 2016). Les trajectoires migratoires des MNA sont souvent fragmentées par des périodes d'attente, passées à travailler pour payer leur transport vers leur prochaine destination destination (Senovilla et Uzureau, 2018 ; Timera, 2018), et durant lesquelles ils sont parfois pris en charge par des associations et groupes de citoyens solidaires (Senovilla Hernandez, 2019).

Malgré leur vulnérabilité, les mineurs non accompagnés prennent des décisions au cours de leurs trajectoires (Boyle et al., 2007). Dans cet article, la prise de décision en matière de migration est étudiée par rapport au désir de migrer et par rapport à la planification effective de la trajectoire migratoire en ce qui concerne la date, la destination et les réseaux sur lesquels s'appuyer, ainsi que la capacité de réaliser cette mobilité planifiée (Carling, 2019). L'expérience migratoire est analysée au prisme des expériences de mobilités et d'immobilités des MNA durant leur trajectoire migratoire. Le « parcours » ou « trajectoire migratoire » ferait référence à la distance parcourue entre le pays de départ et la destination finale (Schwarz 2020), tandis que la notion de « mobilités » (Urry, 2007) est polysémique et englobe différentes « manières d'être mobile » (Sheller et Urry, 2006) qui s'articulent dans des trajectoires migratoires variées (Christensen et Cortès-Morales, 2016). Dans le contexte de notre étude, le terme « migration » caractérise des mouvements à grande échelle et à long terme et la notion de « mobilités » désigne des déplacements courts dans l'espace et dans le temps (Veale et Donà, 2014 ; Urry, 2007).

Analyser les expériences de mobilités et d'immobilités des MNA en migration en Europe

Les MNA, lorsque reconnus comme tels, sont protégés en fonction des contextes nationaux au titre de la protection de l'enfance en danger. À leur arrivée en Italie, contexte principale de notre étude, de nombreux MNA interrompent définitivement leur voyage pour demander la protection internationale ou une prise en charge institutionnelle en tant que « mineur étranger non accompagné », alors que d'autres reprennent leur voyage vers leur pays de destination souhaité. Cependant, cette réalité a été peu documentée dans la littérature sur les migrations juvéniles en Europe. Des études pionnières ont mis en lumière la vulnérabilité des MNA hors du système de protection, leur dépendance à des réseaux d'exploitation pour poursuivre leur route migratoire ou des réseaux associatifs pour surmonter la précarité de leur situation (Derluyn et Broekaert, 2005; Senovilla Hernandez, 2013). Pendant ou à l'issue de leurs migrations, ces MNA développent d'autres formes de mobilités, souvent poussés par la nécessité de s'adapter aux opportunités et aux contraintes d'un contexte d'accueil national ou local particulier (Duvivier, 2010). Dans son étude auprès d'anciens MNA pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le Nord de la France, Duvivier (2010) montre que leurs mobilités doivent être comprises comme une circulation dans et hors des structures de protection. De même,

l'étude de Walker et Gunaratnam a montré comment les mineurs en Sicile « quittent les zones hostiles du sud de l'Italie pour trouver [...] des espaces plus conviviaux [...], où ils peuvent accéder à un soutien post-18 ans » (2021, p.17). En d'autres termes, les mobilités des MNA après leur entrée dans l'UE reflètent leur ajustement à des politiques d'accueil nationales, et à leur déclinaison dans des pratiques locales hétérogènes, afin de poursuivre leur projet migratoire en quête d'un avenir stable et sûr (Allsopp et al., 2015). Ces études indiquent que les mobilités des mineurs après leur arrivée en Europe méritent une exploration plus approfondie. Ainsi, nous proposons de nous décentrer de l'approche sédentariste prédominant dans les études sur les MNA, bien souvent centrées sur leurs interactions avec les différents acteurs de la prise en charge institutionnelle. Par conséquent, analyser les expériences des MNA dans, hors et entre les différentes structures d'accueil institutionnel (Duvivier, 2010) permet de saisir les tensions et les facteurs complexes influençant leurs décisions migratoires, et les différentes formes de mobilités inhérentes à leurs trajectoires en Europe.

Méthodologie de la recherche

L'article analyse des données collectées dans le cadre du projet européen ERC-Chid-move, combinant des outils de recherche qualitatifs et quantitatifs et appliquant une approche trajectorielle et longitudinale. Celle-ci a consisté à suivre les personnes participantes dans les différents pays européens parcourus au cours des vingt-quatre mois suivant la première rencontre dans le but de réaliser trois entretiens individuels avec chacune d'entre elles. Le terrain de recherche initial a été réalisé en Italie entre octobre 2017 et février 2018 dans les villes de Palerme (Sicile), Rome (Lazio) et Vintimille (Imperia) et a duré treize semaines. L'objectif était de saisir à la fois le processus d'arrivée et d'installation et les mobilités internes des MNA du Sud vers le Nord de l'Italie. Les entretiens semi-directifs et les observations participantes se sont déroulés dans des centres de premier accueil, des centres de transit et des camps de migrants auto-gérés où se trouvaient des MNA. Les seconds et troisièmes entretiens se sont déroulés entre mars 2018 et novembre 2021 et ont été réalisés en Italie, France, Royaume-Uni, Malte, Allemagne et Espagne. Un contact régulier était gardé entre chaque entretien par le biais de conversations régulières par téléphone et via les réseaux sociaux.

Les participants à la première série d'entretiens individuels incluaient trente-cinq mineurs et quatre mineures, âgés de 14 à 17,5 ans et étaient originaires d'Afrique de l'Ouest (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal), de la Tunisie, du Soudan, de la Somalie et de l'Érythrée. Pour les seconds entretiens, qui ont eu lieu entre 6 et 12 mois après les premiers, j'ai pu retrouver vingt-quatre jeunes migrants ; et pour les troisièmes, entre 18 et 24 mois après les premiers, quatorze jeunes ont accepté de répondre à mes questions. L'abandon de la recherche par certains participants peut être dû à la perte de contact, la fatigue des entretiens répétitifs ou le manque de temps. Les entretiens individuels ont été menés en présence d'interprètes pour les jeunes parlant Amharique, Tigrinya, Arabe et Somali (41 entretiens sur 77). Avant chaque entretien, le consentement des participants et de leur tuteurs a été obtenu et, en l'absence de tuteur, les mineurs de plus de 14 ans ont décidés seuls de parti-

ciper ou non à la recherche. Les entretiens portaient sur les trajectoires migratoires, les expériences dans leur lieu de résidence actuel, la prise en charge dont ils bénéficiaient et, enfin, leurs projets d'avenir.

Au moment de la première collecte des données (octobre 2017), le nombre de MNA arrivant en Italie avait diminué en raison de la sécurisation de la route de la Méditerranée centrale. Ils étaient principalement des adolescents de sexe masculin âgés de 15 à 17 ans (MLPS, 2018). Le statut juridique de cette population est régi par des permis de séjour temporaires, soit en tant que demandeurs de protection internationale, soit par l'obtention d'un titre de séjour en tant que « mineur étranger » (*minore d'età*). Ils relèvent des services de protection de l'enfance gérés par les autorités locales - les municipalités - jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte. La loi Zampa (Loi n. 47/ 2017) avait constitué une avancée considérable pour l'adoption de conditions d'accueil et de garanties procédurales protectrices pour les MNA en Italie. Cependant, les défis structurels et notamment la capacité limitée du système national d'accueil (4 369 places en juin 2021) produisent un système de protection hétérogène en termes de la qualité de la prise en charge (Rozzi 2018). En outre, la lenteur bureaucratique (Barberis et Boccagni 2014), combinée à des périodes d'attente prolongées dans des structures de premier accueil dans le Sud de l'Italie, produit un sentiment d'immobilité administrative chez les jeunes. Dans un tel contexte, les participants à notre recherche ont adopté des décisions stratégiques différentes quant à leur mobilité une fois en Europe.

Trajectoires transnationales et aspirations de mobilité sociale

À leur arrivée en Italie, les participants étaient partagés entre deux options : celle de demander une protection et s'installer en Italie ou bien celle de poursuivre leur trajectoire migratoire vers d'autres pays européens. Certains étaient déterminés à rejoindre d'autres pays européens tels que la France, les Pays Bas et le Royaume-Uni, où ils espéraient retrouver des membres de leur famille déjà installés ou des amis de leur pays d'origine ayant migré avant eux. Certains autres, à l'inverse, avaient décidé de s'installer en Italie, dans l'espoir que le processus d'obtention d'un titre de séjour serait plus rapide ou plus facile que dans d'autres pays européens.

Lamine, un jeune Gambien nous avait expliqué qu'à son arrivée en Italie il pensait obtenir son titre de séjour rapidement. Cependant, à cause du nombre important de demandes de protection internationale enregistrées à l'époque, ce n'est qu'après un an qu'il obtint un titre de séjour pour « protection humanitaire » d'une durée de deux ans. Adama, rencontré à Rome, évoquait des raisons similaires :

« Tu m'avais demandé pourquoi j'ai décidé de rester en Italie. Je peux te dire que la raison pour laquelle je suis resté est l'obtention du permis de séjour parce que je savais que malgré tout ce qui se passe ici, pour obtenir le permis de séjour italien, c'est plus facile que d'obtenir le permis français »
(Adama, Malien – 3^{ème} entretien en Italie)

Pour ces participants restés en Italie, l'obtention d'un titre de séjour temporaire comme « mineur étranger » ou comme « demandeur d'asile » demeurait précaire et ne sécurisait pas leur séjour à long terme. Leur décision de se stabiliser en Italie souligne l'adaptation de leur trajectoire migratoire par le passage successif d'une longue période de migration et de mobilité à une immobilité dans le contexte d'arrivée. Cette transition traduit la volonté de ces jeunes d'amorcer une première étape vers un processus d'inclusion sociale. En effet, comme exprimé par certains participants, obtenir un titre de séjour représentait un point de départ pour accéder à d'autres ressources telles qu'un réseau local, un parcours diplômant reconnu ou obtenir le permis de conduire. Ceci implique d'abandonner l'agentivité acquise par la mobilité mais, par la prise de décision, d'exercer une autre forme d'agentivité individuelle tournée vers le but précis de stabiliser et sécuriser le statut légal et la situation personnelle en Italie.

Parmi ce groupe, d'autres participants espéraient que leur régularisation en Italie leur apporterait des opportunités de mobilité géographique au sein de l'Union Européenne. Ces participants espéraient obtenir la stabilité et la sécurité de leur droit de résidence en Italie et bénéficier du droit à la mobilité au sein de l'UE. Néanmoins, après avoir traversé de nombreux pays et frontières de façon autonome, ces MNA doivent paradoxalement abandonner toute forme de mobilité à leur entrée dans le système de protection italien et s'adapter à un fonctionnement résolument sédentaire, en collectivité et en foyers. De nombreux participants étaient fascinés par la mobilité conférée par mon statut de citoyenne européenne. Ma capacité à suivre leur trajectoire migratoire et à traverser les frontières européennes sans crainte des contrôles frontaliers s'opposait de manière saisissante aux difficultés auxquelles ils étaient eux-mêmes confrontés (Lønning et Uzureau, 2022). Ces contraintes posées à leurs désirs de mobilité occultaient le champ des possibles et les contraignaient à la patience.

Un participant de 16 ans originaire de Côte d'Ivoire, expliquait lors du deuxième entretien à Palerme que « *lorsque j'aurai des papiers [en Italie], j'irai en France* » pour élargir ses opportunités d'emploi. Farouk, lui, rêvait de retourner en Tunisie, pour équiper la maison de sa mère en appareils électroménagers, rendre visite à la famille pendant les vacances d'été et envisageait même d'entreprendre un projet d'import-export entre la Tunisie et l'Italie. Le droit à la mobilité est devenu un des éléments structurants de nos sociétés contemporaines et est distribué de façon inégale entre régions du Nord et du Sud (Bauman, 2000). Pour ces jeunes et mineurs migrants africains arrivés de manière irrégulière en Europe, leur sentiment d'appartenance en Europe est dès lors symbolisé par l'obtention du droit à la mobilité au sein de l'espace Schengen (Schapendonk, 2020).

Installation dans la mobilité et précarité dans l'immobilité

Les parcours migratoires des mineurs non accompagnés sont fragmentés et révèlent ainsi l'échelle multiple des mobilités qu'ils expérimentent durant leur migration. Notre étude met en lumière leurs mobilités aux niveaux régional et urbain (notam-

ment grâce à des observations réalisées dans les villes italiennes de Palerme, Rome et Ventimiglia). L'échelle locale permet ainsi de capturer et mettre en lumière ces expériences de mobilités en migration.

Rencontrés à Palerme, Seydou et Sekou avaient décidé de demander l'asile et d'arrêter leur trajectoire migratoire. Armés de patience durant la longue période d'attente avant l'examen de leur demande de protection internationale, ces deux jeunes ont alors exploré les opportunités offertes par leur ville d'accueil. Ils ont expliqué comment, outre la fréquentation de l'école, ils ont renforcé leur sentiment d'appartenance et d'inclusion sociale en fréquentant des lieux populaires parmi les jeunes du quartier.

« Quand je suis au terrain [de football] - il y a un terrain à Ballaro ici - [...], les enfants blancs, les petits, beaucoup viennent et m'appellent 'Seydou, Seydou, on arrive'. [...]. Alors quand je viens là, ils m'appellent tous 'Seydou', ils courent, on joue ensemble, on fait tout ensemble et après eux, souvent même les mères viennent nous regarder : 'Ah c'est toi, mon enfant, il vient jouer avec toi ici. Ils me parlent souvent de toi à la maison'. Vous voyez ? »
(Seydou, Ivoirien – 2nd entretien en Italie)

Bien que Sekou et Seydou aient mis fin à leurs trajectoires migratoires en arrivant à Palerme, leur apparente immobilité met en lumière leur expérimentation de nouvelles formes de mobilité et d'inclusion dans la communauté locale. Celles-ci répondent à leur désir de s'ancrer socialement dans cet espace urbain.

Trajectoire migratoire et périodes d'installation dans le processus de mobilité

Un grand nombre de nos participants ont poursuivi leur voyage après leur arrivée en Italie pour diverses raisons. Nous avons documenté dans d'autres publications les principales expériences qui guident le processus de prise de décisions stratégiques des MNA à leur arrivée à l'UE (Uzureau, 2022 ; Uzureau et al., à paraître). Nos données soulignent comment les cadres législatifs qui gèrent la migration et l'accès à la protection, les périodes d'attente durant les procédures administratives ainsi que les réseaux sociaux et familiaux peuvent influencer les trajectoires des mineurs non accompagnés en migration. Au cours de leur migration irrégulière, leur trajectoire a été fragmentée par des formes localisées de mobilité, notamment dans des zones frontalières, à la frontière italo-française et plus tard à la frontière franco-britannique³ (Uzureau et al., 2022). Lors d'un second entretien à Lille, Abel a expliqué comment ces pratiques ont affecté sa capacité à « rester sur place » et l'ont produit un épuisement mental et physique. Comme de nombreux migrants et mineurs bloqués à la frontière franco-britannique, il a enduré la saisie de ses effets personnels, le gazage lacrymogène et le déplacement constant imposé par les forces de l'ordre. Ces pratiques, décrites comme une « politique de l'épuisement » (*politics of exhaustion*), infligent de la souffrance par la violence directe et indirecte, les expulsions quotidiennes, et l'épuisement physique et mental (De Vries et Guild, 2018).

³ Pour des études plus approfondies sur ces différents contextes, voir les publications de Daniela Trucco (2018) « Prendre en charge et mettre à l'écart. La ville, la frontière et le camp à Vintimille (2015-2017) » in Dubet F., Politiques des frontières, La Découverte, 145-160 et de Bastien Roland dans ce numéro (p. 23-36).

Abel a dû faire face à trois formes de mobilité interdépendantes alors qu'il restait bloqué dans l'espace de la frontière. Afin d'éviter le harcèlement des CRS et les conditions de vie difficiles dans les campements informels de migrants à Calais, il se déplaçait constamment pour répondre à ses besoins quotidiens. Il se rendait dans les lieux où les associations offraient des services de douche ou des distributions alimentaires dans les Jungles. À cette mobilité s'ajoutaient les déplacements effectués durant les week-ends lorsqu'il était accueilli par les membres du réseau d'hébergeurs solidaires Migr'Action, localisés dans les environs de Calais. Ceci lui offrait un répit temporaire face aux pratiques policières hostiles subies par les migrants en situation irrégulière tentant la traversée dans cet espace frontalier. Cependant, les membres du réseau solidaire habitant dans différentes localités, cela a entraîné pour lui une mobilité supplémentaire, parfois même un éloignement géographique conséquent, notamment lorsque les hébergeurs solidaires disponibles étaient localisés loin des lieux de traversée. Enfin, d'autres déplacements de courte distance se produisaient lorsqu'Abel tentait inlassablement de traverser la frontière de façon irrégulière. Ces données montrent que, bien que bloqués par la frontière, les mineurs non accompagnés en migration restent activement mobiles et, par ces mobilités, étirent l'espace géographique de la frontière.

Malgré les difficultés rencontrées dans l'espace frontalier, quasiment tous les mineurs suivis dans notre étude sont parvenus à rejoindre l'Angleterre. Abel a rejoint l'Angleterre après avoir tenté quotidiennement la traversée pendant plus d'un an. Un seul jeune a finalement abandonné son projet migratoire vers l'Angleterre car grièvement blessé par des violences et des blessures permanentes subies lors d'affrontements avec la police dans un campement à Calais. À l'issue d'une longue convalescence à l'hôpital, il a bénéficié d'une prise en charge rapide de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et a demandé la protection internationale pour s'installer durablement en France.

Précarité dans l'immobilité

D'autres mineurs sont restés en Italie malgré les difficultés vécues. Adama, dont l'âge avait été contesté à son arrivée, a déployé des efforts quotidiens considérables pour survivre à Rome en dehors du système de protection. Il s'est appuyé sur les ONG locales et les bénévoles offrant des services de base tels que le logement, la nourriture, les activités sociales et des cours d'italien. Accueilli pendant plusieurs mois dans un centre d'hébergement d'urgence de nuit pour migrants en transit, Adama passait ses journées dans des lieux publics tels que la gare Termini où il se connectait au wifi. Rester mobile dans l'espace urbain représente une stratégie de survie largement adoptée par les populations marginalisées et en situation d'errance: personnes sans-abri, étrangers en situation irrégulière, toxicomanes, enfants en situation de rue, etc. (Zeneidi-Henry et Fleuret, 2007). Pour Adama, cette mobilité l'aidait à trouver des ressources locales et à reconstruire des repères quotidiens malgré la précarité de sa situation. La fréquentation régulière de diverses organisations locales était alors un élément supplémentaire à mettre en avant lors de l'examen de sa demande de protection internationale en Italie.

« C'est l'avocat qui cherchait la date de la Commission [pour l'entretien sur l'asile]. Ils [l'avocat et les ONG locales à Rome] m'ont beaucoup aidé parce que j'ai fait beaucoup d'activités là-bas, alors ils m'ont donné beaucoup de certificats [à présenter pour l'entretien de demande de protection internationale] »
(Adama, Malien – 3^{ème} entretien en Italie)

Les certificats d'Adama constituaient une preuve tangible de l'utilisation productive de son temps depuis son arrivée et démontraient sa capacité à identifier des ressources de façon autonome. Grâce à ces réseaux associatifs, de nombreux jeunes ont participé à des projets d'inclusion locale et ont créé des liens interpersonnels au-delà des réseaux d'assistance formels, ce qui leur a offert des opportunités professionnelles et de volontariat additionnelles. Adama explique également comment une association locale lui a permis de voyager afin de représenter la jeunesse italienne lors d'un festival à Milan.

« C'est Laboratorio 53 qui m'a envoyé là-bas. Donc c'était une fête parce que... en 2008 ils ont tué un noir là-bas. C'était un Burkinabé. Bon... c'était la première fois que j'avais participé à... ce genre de choses. Bon, je suis parti là-bas... donc comme je ne parle pas en anglais [il y avait une italienne] qui était là pour traduire parce que je me débrouille bien en Italien. Milan, c'est une grande ville, [...] c'était ma première fois aussi [...] d'aller à Milan. [...] J'ai rencontré des différentes nationalités, [...] ça m'a plu beaucoup de partager ce genre d'activités »
(Adama, Malien – 3^{ème} entretien en Italie)

Toujours à Rome, d'autres participants Tunisiens se trouvaient aussi dans une situation précaire similaire à celle d'Adama alors qu'ils attendaient de pouvoir entrer dans le système de protection pour mineurs non accompagnés. Hébergés dans le même centre qu'Adama, ils passaient leurs journées dehors et devaient rester constamment mobiles dans la ville pour éviter le harcèlement de la police locale.

« Je ne veux pas rester à un endroit parce que j'ai peur que la police vienne nous fouiller, nous faire fuir. Nous devons trouver des endroits dans la ville et nous devons bouger tout le temps, pour ne pas attirer l'attention de la police. Nous allons à [la gare] Termini, à [la gare] Tiburtina et [au campement de migrants] Baobab »
(Elyès, Tunisien, 1^{er} entretien à Rome)

Elyès explique comment cette mobilité dans les espaces urbains publics (les gares de Termini et Tiburtina) ou des espaces spécifiques pour les migrants en transit (le camp de transit de nuit et le camp de migrants de Baobab) a pour objectif premier d'éviter le harcèlement quotidien de la police mais aussi la présence dans certains lieux publics d'adultes aux intentions douteuses. Finalement, Elyès n'a pas pu se stabiliser à Rome et a terminé par reprendre son parcours migratoire pour rejoindre un oncle en France.

Conclusion

Les récits des MNA analysés dans cet article révèlent les différentes expériences que les mineurs en migration font de la mobilité et de l'immobilité au cours de leur trajectoire migratoire. Celles-ci sont utilisées comme moyen d'exercer leur agentivité et une forme de contrôle sur leur trajectoire malgré les contraintes – notamment d'ordre administratif et juridique - rencontrées (Adefehinti et Arts, 2019). Certains participants sont restés mobiles de façon répétée pour échapper à des expériences de précarité, au harcèlement des forces de l'ordre, ou simplement dans une quête d'un lieu où pouvoir finalement s'installer. D'autres décident d'interrompre leur migration dans l'espoir de stabiliser rapidement leur situation et d'obtenir leurs documents de séjour. Ils développent ainsi des liens avec des réseaux de soutien locaux qui les accompagnent dans leur parcours d'inclusion (Wernersjo, 2020). Ces récits permettent également de documenter les différentes formes de mobilité vécues par ces jeunes et notamment celles dans l'espace urbain qui sont souvent imbriquées dans les trajectoires des mineurs en migration.

Cette étude n'est pas exhaustive et les données empiriques analysées se limitent aux expériences de mineurs arrivant en Italie par la route de la Méditerranée centrale. On peut alors supposer que les mobilités vécues par les mineurs en migration arrivant par d'autres routes peuvent révéler des expériences différenciées. Les données empiriques analysées dans cette étude soulignent l'importance d'établir des interventions adaptées aux besoins de ce groupe de mineurs en migration tels que des centres d'accueil de bas seuil dans les corridors migratoires ainsi que renforcer le rôle des médiateurs culturels, essentiels à l'établissement d'un lien de confiance. De futures études sur les mobilités des mineurs en migration pourraient approfondir leurs expériences d'installation dans la mobilité et analyser l'impact des dispositifs d'accueil temporaires dédiés à ce groupe.

Bibliographie

ADEFEHINTI, B. et ARTS, K. (2019), Challenging the Odds of Vulnerability and Resilience in Lone Migration: Coping Strategies of Zimbabwean Unaccompanied Minors in South Africa, in *Children's Geographies*, vol. 17, (n° 4), p. 427-441

ALLSOPP, J., CHASE, E., et MITCHELL, M. (2015), The Tactics of Time and Status: Young People's Experiences of Building Futures While Subject to Immigration Control in Britain, in *Journal of Refugee Studies*, vol. 28, (n° 2), p. 163-182.

BAILLEUL, C. et SENOVILLA-HERNÁNDEZ, D. (2016), Dans l'intérêt de qui? Enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la CIDE dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France, MIGRINTER, Poitiers, France, 77 p.

BARBERIS, E. et BOCCAGNI, P. (2014), Blurred Rights, Local practices: Social Work and Immigration in Italy, in *The British Journal of Social Work*, vol. 44, (n° 1), p. 70-87.

BAUMAN, Z. (2000), *Liquid Modernity*, Cambridge, UK: Polity Press, 232 p.

- BERHRENDT, M., LIETAERT, I., & DERLUYN, I. (2021), Continuity and social support: a longitudinal study of unaccompanied refugee minors' care networks. in *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, p. 1-15.
- BHABHA, J. (2001), Minors or Aliens? Inconsistent State Intervention and Separated Child Asylum-seekers, in *European Journal of Migration and Law*, vol.3 (n°3-4), p. 283-314.
- BLOCH, A., SIGONA, F. et ZETTER, R. (2011), Migration Routes and Strategies of Young Undocumented Migrants in England: a Qualitative Perspective, in *Ethnic and Racial Studies*, vol 34 (8), p. 1286-1302.
- BOYLE, E.H., SMITH, T. et GUENTHER, K.M. (2006), The Rise of the Child as an Individual in Global Society, in *Youth, Globalization and the Law*, Stanford University Press, p. 255-283.
- CARLING, J. (2019), Measuring Migration Aspirations and Related Concepts, MIGNEX Background Paper. Oslo: PRIO.
- CHRISTENSEN, P. et CORTÉS-MORALES, S. (2016), Children's mobilities: Methodologies, theories, and scales, in NI LAOIRE, C., WHITE, A., SKELTON, T. (eds.), Movement, Mobilities, and Journeys. Geographies of Children and Young People, vol. 6, p. 1-32.
- DE VRIES, L.A. et GUILD, E. (2018), Seeking Refuge in Europe: Spaces of Transit and the Violence of migration management, *Journal of Ethnic and Migration Studies* n° 45 (vol. 12), p. 2156-2166.
- DERLUYN, I. et BROEKAERT, E. (2005), On the way to a better future: Belgium as transit country for trafficking and smuggling of unaccompanied minors, in *International Migration*, 2005, vol. 43, (n° 4), p. 31-56.
- DERLUYN, I., ORSINI, G., VERHAEGHE, F., ELHAJ, R., LIETAERT, I., & PFEIFFER, E. (2023), The impact of trauma and daily hardships on the mental health of unaccompanied refugee minors detained in Libya, in *British Journal of Psychology Open*, vol.9, (n°1), p. 1-6.
- DUVIVIER, É. (2010), Entre installation et poursuite de la mobilité: Analyse des trajectoires postinstitutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance, in *Migrations Société* 129-130, p. 243-256.
- GRABSKA, K., DE REGT, M., DEL FRANCO, N. (2019), Girls, Transitions and Migration, in *Adolescent Girls' Migration in The Global South. Palgrave Studies on Children and Development*, Palgrave Macmillan, Cham., p. 1-29.
- IDAC- INTERNATIONAL DATA ALLIANCE FOR CHILDREN ON THE MOVE (2023), Children on the Move: Key terms, definitions and concepts, UNICEF, New York, 2023.
- KAUKKO, M. et KOHLI KS, R. (2018), The Management of Time and Waiting by Unaccompanied Asylum-seeking Girls in Finland, in *Journal of Refugee Studies*, vol. 31 (n°4), p. 488-506.
- LIETAERT, I., BERHRENDT, M., UZUREAU, O., ADEYINKA, S., ROTA, M, VERHAEGHE, F, WATTERS, C. et DERLUYN, I. (2020), The Development of an Analytical framework to Com-

pare Reception Structures for Unaccompanied Refugee Minors in Europe, in *European Journal of Social Work*, vol 23 (n°3), p. 384–400.

LØNNING M.N. et UZUREAU, O. (2022), Gender, Racialisation, and Border Regimes: Reflections on Social Positions and Positioning in Research with Young People on the Move, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, nov. 2022.

LØNNING, M.N. (2018), *Fragmented Journeys, Social Relations and Age amongst Afghan Young People on the Move Towards Europe. Positioning, Negotiating and Redefining*, Thèse de doctorat, NTNU, Norvege.

MCLAUGHLIN, C. (2018), 'They don't look like children': child asylum-seekers, the Dubs amendment and the politics of childhood, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 44 (n°11), p.1757–1773.

MLPS- MINISTERO DEL LAVORO E DELLE POLITICHE SOCIALI (2018), Report di Monitoraggio I Minori Stranieri Non Accompagnati (MSNA) In Italia, dicembre 2018.

MOUGNE, C. (2010), *Trees only move in the wind: A study of unaccompanied Afghan children in Europe*, UNHCR PDES, 52 p.

PEYROUX, O., LE CLEVE, A. (2018), Recherche action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains, *Trajectoires*, 60 p.

RADJENOVIC, A. (2017), *Disappearance of migrant children in Europe*, European Parliamentary Research Service, March 2017.

ROTA, M., LIETAERT, I. et DERLUYN, I. (2023), EU border migration policy and unaccompanied refugee minors in Greece: the example of Lesbos and Samos, in GÓMEZ-CIRIANO, E.J., CABIATI, E. et DEDOTSI, S., *Migration and Social Work: Approaches, Visions and Challenges*, Bristol, UK: Policy Press, 2023, pp. 177-197.

ROZZI, E. (2018), Unaccompanied Minors in Italy: Children or Aliens?, in BHABHA, J., KANICS, J. et SENOVILLA, D., *Research Handbook on Child Migration*, Edward Elgar Publishing, p. 241-259.

SAVE THE CHILDREN (2017), *Atlante dei minori stranieri non accompagnati en Italia. Prima di tutto bambini*, Save The Children Italia, 113 p.

SCHAPENDONK, J. (2020), Counter Moves. Destabilizing the Grand Narrative of Onward Migration and Secondary Movements in Europe, in *International Migration*, vol. 59, no 6, p. 45-58.

SCHWARZ, I. (2020), Migrants Moving Through Mobility Regimes: The Trajectory Approach as a Tool to Reveal Migratory Processes, in *Geoforum*, vol.116, p. 217-225.

SENOVILLA HERNANDEZ, D, coord. (2019), *L'attente subie par les mineurs non accompagnés dans le département de la Vienne : raisons et réponses*, Résultats 2017-2019 du projet REMIV, Poitiers, MIGRINTER, 126 p.

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. et UZUREAU, O. (2018), Children's voices: listening to young African migrants in France, in BHABHA, J., KANICS, J. et SENOVILLA, D., Research Handbook on Child Migration, Edward Elgar Publishing, p. 478-495.

SENOVILLA HERNANDEZ, D., coord. (2013), Unaccompanied children lacking protection in Europe. Final Comparative Report PUCAFREU Project, Migrinter, Poitiers, 124 p.

SHELLER, M. et URRY, J. (2006), The New Mobilities Paradigm, in *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 38, (n°2), p. 207-226.

TIMERA, M. (2018), Child Mobility from and Within West African Countries, in BHABHA, J., KANICS, J. et SENOVILLA, D., Research Handbook on Child Migration, Edward Elgar Publishing, , p. 66-81.

URRY, John, *Mobilities*, Polity, 2007, 335 p.

UZUREAU, O. LIETAERT I., SENOVILLA D. et DERLUYN I. (à paraître), Multi-layered mobilities: Unaccompanied minors' trajectories, decision-making and mobility after arrival in Italy, in *Children's Geographies*.

UZUREAU O. (2022), Hidden trajectories: unravelling unaccompanied minors' experiences of mobility and bordering in Europe, Doctoral Dissertation, Ghent University, 329 p.

UZUREAU O., LIETAERT I., SENOVILLA D. et DERLUYN I. (2022), Unaccompanied adolescent minors' experiences of exception and abandonment in the Ventimiglia border space, in *Politics and Governance*, vol. 10 (n°2), p. 267-278.

VEALE, A et DONA, G (eds.). *Child and Youth Migration: Mobility-in-Migration in an Era of Globalization*. Springer, 2014, 252 p.

WALKER, S, et GUNARATNAM, Y. (2021), Young, unauthorised and black: African unaccompanied minors and becoming an adult in Italy, in *Journal of Sociology*, vol. 5 (3), p. 690-706.

WERNERSJO, U. (2019), Across the Threshold: Negotiations of Deservingness Among Unaccompanied Young Refugees in Sweden, in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46 (2), p. 389-404